

AJS
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Blanche Pierre 10300 STE SAVINE
497571539 RCS TROYES

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES
DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le 24 Novembre,
A 18h,

Les associés de la Société AJS, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au domicile de Mme Sophie POINTEAU, 8 rue du Commandant Mouchotte 75014 PARIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Antoine POINTEAU, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- Madame Julie POINTEAU, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- Madame Sophie POINTEAU, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété

- L'indivision Olivier POINTEAU, titulaire de 70 parts sociales en pleine propriété, représentée par les 3 héritiers de M POINTEAU, ses enfants sus nommés,

Les soussignés, détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts sociales composant le capital de la Société,
Seuls associés,

Après avoir rappelé que :

M Olivier POINTEAU, gérant et associé est décédé le 22 Août 2023 à COURBEVOIE,
L'acte de notoriété constatant la dévolution successorale a été reçu par Me Thierry MAILLARD, Notaire à TROYES le 22 Novembre 2023,
Les différentes formalités et modifications des statuts de la SCI AJS découlant de cet acte de notoriété n'ont pas été formalisées,

Ont pris, conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil et de l'article 18 des statuts, les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

Les associés prennent acte, à l'unanimité, du décès de Monsieur Olivier POINTEAU, survenu le 22 Août 2023, et décident de nommer en qualité de nouveaux gérants :

Monsieur Antoine POINTEAU,
demeurant 9 rue des Marnes 92410 VILLE d'AVRAY,

Jc Sp Al

Madame Julie POINTEAU, épouse CHEVALIER,
Demeurant 3 rue de Turbigo 75001 PARIS,

Et

Madame Sophie POINTEAU, épouse PROYER,
Demeurant 8 rue du Commandant René Mouchotte 75014 PARIS,

Pour une durée illimitée.

Chacun des trois gérants nommés exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 17 des statuts.

Monsieur Antoine POINTEAU, Madame Julie POINTEAU épouse CHEVALIER et Madame Sophie POINTEAU épouse PROYER, déclarent chacun en ce qui le concerne qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de supprimer de l'article 17 des statuts le nom de l'ancien gérant sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants.

TROISIÈME DECISION

Les associés prennent acte, à l'unanimité, de la nouvelle répartition du capital social, résultant de la déclaration de succession et de l'attestation établies par Me Thierry MAILLARD, en date du 05 novembre 2025

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 €).

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés comme suit

à Monsieur Antoine POINTEAU,
trente quatre parts sociales ci 34 parts
numérotées de 1 à 24 et de 71 à 80,

à Madame Julie POINTEAU, épouse CHEVALIER,
trente trois parts sociales, ci 33 parts
numérotées de 25 à 47 et de 81 à 90,

à Madame Sophie POINTEAU, épouse PROYER,
trente trois parts sociales, ci 33 parts

JC R AP

numérotées 48 à 70 et de 91 à 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales.

QUATRIÈME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de transférer le siège social du 12 rue Blanche Pierre 10300 SAINTE SAVINE au 8 rue du Commandant René Mouchotte 75014 PARIS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, les associés décident, à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à PARIS (75014), 8 rue du Commandant René Mouchotte.

Le reste de l'article demeure inchangé.

CINQUIÈME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes décisions pour remplir toutes formalités de droit.



Antoine Poinseau



Sophie ROYER
(mme POINSEAU)



Julie Chevalier
(mme POINSEAU)

Ad Jc SP